



# NOTE MODIFICATIVE – VERSION 2 DU 1/07/17

**Objet : Transition anciens vers nouveaux grades OT et OC/ULC et disposition dérogatoire pour la saison 2017/2018**

**Bureau Fédéral,  
le 1<sup>er</sup> juillet 2017**

**Destinataires : CNA, FormaBad,  
Com. informatique, ligues.**

## **POONA**

Afin de rendre opérationnelles les nouvelles filières des officiels techniques, des évolutions doivent s'opérer sur le logiciel Poona durant l'été avant le 01/09/2017.

1. Remplacer respectivement les noms « départemental », « régional », « national accrédité » et « national certifié » par « de ligue accrédité », « de ligue certifié », « fédéral accrédité » et « fédéral certifié ».
2. Créer les grades pour la nouvelle filière juge de ligne : « fédéral accrédité », « fédéral certifié », « international » et « BWF ».
3. Affecter les droits d'enregistrement et modifications des officiels techniques au secrétariat de FormaBad en lieu et place des ligues.

## **ARBITRES**

### **1. Transition des anciens grades vers les nouveaux grades.**

À l'issue de la saison sportive 2016/2017 et avant le 01/09/2017 les arbitres seront reclassés comme suit :

- L'arbitre départemental deviendra arbitre de ligue accrédité ;
- L'arbitre régional deviendra arbitre de ligue certifié ;
- L'arbitre national accrédité deviendra arbitre fédéral accrédité ;
- L'arbitre national certifié deviendra arbitre fédéral certifié ;
- Pas de changement pour l'arbitre international.

### **2. Disposition transitoire saison 2017/2018.**

Tout au long de la saison **2017/2018**, les équipes participant au championnat interclubs de **Nationale 3** seront autorisées à être arbitrées par un **arbitre de ligue accrédité**.

A compter du 01/09/2018, toute équipe participant au championnat interclubs de Nationale 3 devra être arbitrée par un **arbitre de ligue certifié minimum**.

## JUGES-ARBITRES

---

Transition des anciens grades vers les nouveaux grades.

À l'issue de la saison sportive 2016/2017 et avant le 01/09/2017 les juges-arbitres seront reclassés comme suit :

- Tous les JA départementaux validés au 01/09/2017 passent JA de Ligue accrédités
- Ceux qui auront officié en interclubs nationaux au cours des saisons 2015-2016, 2016-2017 ou qui officieront au cours de la saison 2017/2018 seront exemptés du passage de l'examen et nommés juge-arbitre de ligue certifié à la fin de la saison **2017/2018**. Il leur est **fortement recommandé** de participer à la journée de formation continue « juge - arbitre de ligue certifié » organisée par leur ligue au cours de la saison 2017/2018.

Il est convenu à titre transitoire, uniquement pour la saison 2017/2018, d'autoriser les juges arbitres de ligue accrédités à officier sur les mêmes compétitions que lors de la saison 2016/2017.

- Le juge-arbitre régional deviendra automatiquement juge-arbitre de ligue certifié.
- L'obligation faite au JA de Ligue Certifié de faire au moins une rencontre d'ICN pendant la saison 2017/2018 (article 3.1.4 de la filière de juge-arbitrage) est également reportée à la saison 2018/2019.
  - Le juge-arbitre national accrédité deviendra automatiquement juge-arbitre fédéral accrédité ;
  - Le juge-arbitre national certifié deviendra automatiquement juge-arbitre fédéral certifié ;
  - Pas de changement pour le juge-arbitre international.

En liaison avec le secrétariat FormaBad, le secteur juge-arbitre de la CNA fournira la liste des juges-arbitres entrant dans l'un ou l'autre des nouveaux grades, pour une mise à jour de la base de données Poona.

## JUGE DE LIGNE

---

En liaison avec le secrétariat FormaBad, le secteur juge de ligne de la CNA fournira la liste des juges de ligne « fédéral accrédité », « fédéral certifié », « international » et « BWF » pour une mise à jour de la base de données Poona.

## ORGANISATEUR DE COMPETITION ET UTILISATEUR DES LOGICIELS DE COMPETITION

---

Transition de l'ancienne attestation SOC vers les nouveaux modules de formation

À l'issue de la saison sportive 2016/2017 :

- les personnes ayant obtenu l'attestation à l'issu du Stage d'Organisation de Compétition avant le 31/08/17 seront reclassées comme étant titulaires de la formation OC Organisation de Compétitions et de la formation ULC Utilisateurs de Logiciels de Compétitions

Ces personnes titulaires des formations OC et ULC seront nommées GEO Gestionnaires de Compétitions si le terme est accepté par les instances lors des prochaines modifications de règlements.

A terme cette formation sera reclassée comme une formation générale, à l'intention de tous les licenciés, et non plus inclus dans la filière OT, même si elle restera un préalable pour intégrer la filière Juge-Arbitrage.